



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Cayenne, le 10 octobre 2023

Direction de la santé publique  
Service santé-environnement

Affaire suivie par : Alain Lemonnier  
Tél. : 05 94 25 72 23  
Mél. : [alain.lemonnier@ars.sante.fr](mailto:alain.lemonnier@ars.sante.fr)

PJ :

Le directeur général de l'ARS Guyane

à

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la  
Mer de Guyane  
PEB Police de l'eau  
CS 76003  
97306 Cayenne Cedex

**Objet :** AENV - Tigre-Maringouins - Première phase opérationnelle : ZAC 1 - Demande de contribution

**Vos Réf. :** AIOT 0100000742

**Nos Réf. :** 815/2023/ARS/DSP/ISE

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, vous sollicitez, par courrier électronique du 5 octobre 2023, la contribution de l'ARS Guyane sur le projet d'opération d'intérêt national n°2 – Tigre-Maringouins, sur la commune de Cayenne, porté par l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane.

Cette demande comporte les éléments de réponse à la demande de compléments n°2 de la DGTM.

J'attire l'attention sur plusieurs problématiques :

- La lutte anti-vectorielle : Les aménagements, qu'ils soient définitifs ou inhérents à la phase travaux, devront être conçus et réalisés de manière à ne pas créer de zones d'eaux stagnantes propices au développement des larves de moustiques, vecteurs de maladies.
- Le bruit et les poussières dans l'air : Ces problématiques doivent être appréhendées, notamment à proximité des quartiers habités.

Concernant ce projet, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, mes sentiments distingués.

Po Le directeur général,

Responsable Santé Environnement

  
Adrien ORTELLI